

L'an deux mil dix-huit le onze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 4 octobre 2018, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Conseillers présents : Chantal ROUSSEL, Emmanuel GONTHIER, Claude JACOB, Lydia ESCLATINE, Guy SOUILLER, Philippe TERRANOVA.

Conseiller absent : Tony CANO (procuration à Emmanuel GONTHIER), Analio FIGUEIREDO (procuration à Guy SOUILLER), Nicolas BIERI.

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE.

Délibération n°5 : Convention avec la commune du Breuil s/Couze :

Mme la maire informe le conseil de la réduction du temps d'intervention de Mme GAZAGNAIRE dans le cadre de l'école d'ANTOINGT et demande de pouvoir signer une nouvelle convention avec la commune du Breuil sur Couze.

Cette modification a fait l'objet d'une concertation avec les maires du SIVU.

Après en avoir débattu :

Le conseil municipal

- Autorise Mme la maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition, par la commune du Breuil sur Couze, de Mme GAZAGNAIRE.

- Dit que le cout de cette intervention sera intégré comme charge de fonctionnement de l'école d'Antoingt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal donne délégation au maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Chantal ROUSSEL


